



Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavelier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-unsd.org

Site : www.sections.se-unsd.org/76

Déclaration du SE-Unsa à la CAPD du 23 novembre 2017

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs

En préambule, nous voulons saluer Mr Fichet qui nous quitte pour occuper les fonctions de DASEN de la Creuse mais dont l'officialisation de cette promotion n'a pas été publiée au BO de ce jour. Mr Fichet a été, pour le SE-Unsa, un interlocuteur toujours disponible et à l'écoute, ainsi qu'un technicien de grande valeur. Tous nos vœux l'accompagnent dans cette nouvelle mission. Nous espérons qu'il fera perdurer le dialogue social avec les interlocuteurs qui seront les siens dans sa nouvelle affectation.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les départs en stage de formation continue qui se dérouleront pendant cette année scolaire.

Rappelons tout d'abord que celle-ci est, depuis la loi de refondation, une priorité clairement affichée. Toutefois nous devons nous assurer que celle-ci est réellement mise en œuvre dans notre département.

Cette année, l'offre de stages est plus étoffée que l'année dernière.

Ce sont au total, d'après nos calculs près d'une trentaine de dispositifs à candidatures individuelles qui ont été proposés cette année, dont plusieurs à vocation inter-degré.

Nous ne pouvons que nous féliciter du nombre élevé de candidatures enregistrées (plus de 1200 !). Toutefois, seules 342 ont, d'après nos calculs été retenues soit, moins d'un tiers des postulants. Beaucoup de candidats pour peu d'élus.

Par ailleurs, nous regrettons que beaucoup de stages ne soient pas décentralisés. De nombreux collègues initialement intéressés par des dispositifs semblent hésiter au regard des déplacements qu'ils engendrent. Il serait intéressant, à l'avenir, d'organiser des stages en dehors des grandes villes de notre département. Cela permettrait alors de toucher des collègues parfois isolés.

Autre point à l'ordre du jour de cette CAPD : les baisses de note. Le SE-Unsa s'oppose par principe et sur la forme à toute baisse de note consécutive à une inspection pendant l'année scolaire 2016/2017. En effet, la disparité des modalités d'inspection de l'année dernière (celles ayant engendré une note et celles ne l'ayant pas) créera une mesure totalement inéquitable dans le traitement des dossiers des collègues du département.